

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**, tenue à la salle du conseil, située à la Mairie de la Municipalité au 3491, chemin Royal, le lundi 6 novembre 2023 à 20 h 05, sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse**.

Sont présents :

- Maude Nadeau, conseillère au siège numéro 1
- Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2 ;
- Patrick Lachance, conseiller au siège numéro 3 ;
- Gaétan Longchamp, conseiller au siège numéro 4 ;
- Denis Côté, conseiller au siège numéro 6 ;

Est absent :

- Dominique Labbé, conseiller au siège numéro 5 ;

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2023 ;
4. Suivi du procès-verbal ;
5. Correspondance ;
6. Adoption des dépenses ;
7. Demande d'aide financière
 - a) Chœur de l'Isle d'Orléans ;
 - b) Association Bénévole de l'Île d'Orléans ;
8. Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2023 ;
9. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus ;
10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 023-193 modifiant le règlement numéro 020-163 sur la tarification ;
11. Résolution - Octroi du contrat de déneigement 2023-2025 pour les chemins municipaux ;
12. Résolution - Embauche employé à temps partiel sur appel aux travaux publics ;
13. Résolution - Ajout d'une antenne WiFi dans la salle du conseil ;
14. Varia ;
 - a) M.R.C. ;
 - b) Rapports des activités des élus ;

15. Période de questions ;

16. Clôture de la séance.

Item 1 Ouverture de la séance

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

023-080

Item 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Gaétan Longchamp.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

023-081

Item 3 Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2023

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 est adopté sur proposition de Patrick Lachance avec l'appui de Gaétan Longchamp.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 4 Suivi du procès-verbal

Item 5 Correspondance

023-082

Item 6 Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes

Attendu que le directeur général/greffier-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

Attendu que ces informations couvrent la période depuis la séance du 2 octobre 2023 jusqu'à la séance prévue en décembre 2023 ;

Attendu que la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

En conséquence,

Sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Maude Nadeau

Il est résolu

Que les dépenses effectuées pour la somme de 148 148,64 \$ soient acceptées ;

Que le paiement des comptes pour la somme de 104 642,84 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, DMA

Directeur général/greffier-trésorier

Item 7 **Demande d'aide financière**

023-083

a) Le Chœur de l'Isle d'Orléans

Sur proposition de Denis Côté, avec l'appui de Gaétan Longchamp il est résolu :

Que la somme de 75 \$ soit octroyée au Chœur de l'Isle d'Orléans pour l'appuyer dans la poursuite de ses activités.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

023-084

b) Association Bénévole de l'Île-d'Orléans

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Patrick Lachance, il est résolu de verser la somme de 2 500 \$ à l'Association Bénévole de l'Île-d'Orléans pour la période 2023-2024.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 8 **Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2023**

Monsieur Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier dépose les états financiers comparatifs au 30 septembre 2023 selon les termes prescrits à l'article 176.4 du Code municipal. (RLRQ, c. C-27.1).

Item 9 **Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus**

Monsieur Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier dépose les mises à jour des déclarations des intérêts pécuniaires des élus de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans présents à la séance conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et référendum dans les municipalités du Québec. (RLRQ, c. E -2.2)

Item 10 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 023-193 modifiant le règlement numéro 020-163 sur la tarification**

Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2, dépose le projet de règlement et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement numéro 023-193 modifiant le règlement numéro 020-163 sur la tarification.

023-085

Item 11 **Résolution - Octroi du contrat de déneigement 2023-2025 pour les chemins municipaux**

Attendu que conformément à la résolution 023-069, le directeur général/secrétaire-trésorier a lancé un appel d'offres sur invitation et public dans le but d'octroyer un contrat pour le déneigement des chemins municipaux pour les saisons 2023-2024 et 2024-2025 ;

Attendu que les entreprises suivantes ont été invitées :

- Luc Létourneau déneigement ;
- Ferme Régent Picard inc. ;

Attendu que la soumission suivante a été reçue :

- Luc Létourneau déneigement : 107 012,98 \$;

Attendu que Ferme Régent Picard inc. a déposé une soumission que Monsieur Picard a ensuite demandé de modifier ce qui a eu pour effet de la rendre non-conforme ;

Attendu qu'aucune autre soumission conforme n'a été reçue ;

Attendu que l'octroi des contrats de la Municipalité doit respecter le règlement numéro 019-156 sur la gestion contractuelle ainsi que toutes les lois applicables ;

En conséquence,

Sur proposition de Patrick Lachance avec l'appui de Lauréanne Dion

Il est résolu

Que le contrat de déneigement 2023-2025 pour les chemins municipaux soit accordé à Luc Létourneau déneigement pour la somme de 107 012,98 \$ taxes incluses.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

023-086

Item 12 **Résolution - Embauche employé à temps partiel sur appel aux travaux publics**

Attendu que pour la réalisation de certaines tâches, l'employé responsable des travaux publics doit avoir une personne pour l'aider et pour s'assurer que les tâches soient exécutées sécuritairement ;

Attendu que les besoins établis pour ce travail représentent un poste sur appel à temps partiel ;

Attendu que la disponibilité et la proximité de résidence de la personne choisie sont des critères importants dans le choix de cette personne ;

Attendu que la personne choisie a déjà été à l'emploi de la Municipalité et que son travail était très satisfaisant ;

En conséquence,

Sur proposition de Gaétan Longchamp, avec l'appui de Patrick Lachance,

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans embauche Monsieur Claude Lemoine à titre d'employé municipal suppléant aux travaux publics à temps partiel sur appel ;

Que la rémunération Monsieur Lemoine sera établie selon l'échelle salariale en vigueur.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

023-087

Item 13 **Résolution - Ajout d'une antenne WiFi dans la salle du conseil**

Attendu que lors de la mise en service de la nouvelle salle du conseil municipal à l'été 2020 l'installation d'une antenne WiFi était prévue dans le projet ;

Attendu l'offre de MS Solution d'installer cette antenne pour la somme de 955,39 \$ plus taxes ;

En conséquence,

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Gaétan Longchamp,

Il est résolu

Que soit autorisée l'installation d'une antenne WiFi dans la salle du conseil pour la somme de 955,39 \$ plus taxes.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 14 **Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

Item 15 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 20 et se termine à 20 h 21 pour un total de 1 minute.

Item 16 **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance, il est 20 h 21.

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.